



Session du Samedi 18 juin 2016

**VOEU DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :
la situation du Quartier, centre d'art contemporain de Quimper
et sur les politiques artistiques**

Le Conseil culturel de Bretagne a appris avec consternation la décision prise par la municipalité de Kemper (Quimper) de ne plus subventionner Le Quartier, centre d'art contemporain, lieu de création, de diffusion et de médiation, devenu un véritable foyer artistique pour la ville, la Cornouaille et la Bretagne, depuis sa création en 1990.

Le fait de s'attaquer à la création artistique et plus particulièrement à l'art contemporain est clairement un choix politique de la part de la Ville.

L'accès à la culture et à l'art, pour chaque Quimpérois, et notamment pour les plus jeunes, ne peut se limiter dans le choix de champs prescrits par le politique. Celui-ci doit être garant, envers ses concitoyens, du droit d'accéder à l'ensemble des pratiques artistiques, traditionnelles et contemporaines, lesquelles contribuent à fonder une appartenance et une identité, et dessinent un devenir, pour les générations futures.

Le Conseil culturel de Bretagne rappelle que garantir la diversité des expressions culturelles est un impératif éthique inséparable du respect de la personne humaine, comme le déclare la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui précise qu'elle « implique la reconnaissance de l'égalité et du respect de toutes les cultures, y compris celles des personnes appartenant aux minorités et aux peuples autochtones ».

Il déplore que certains croient utile de cultiver la division en opposant une culture élitiste à une culture populaire ou une culture qui serait « ouverte à la modernité et au monde » à une culture qui serait « repliée sur son ADN breton ».

Toutes les cultures ont vocation à l'universel et à la modernité. Tous les individus et tous les groupes ont le droit de participer à la vie culturelle de la société.

Dans cette affaire, les postures et les déclarations des uns et des autres (Ville de Quimper, Ministère, collectivités, anciens élus) se sont avérées fort peu constructives face à des enjeux culturels cruciaux : le soutien à la création, la promotion de l'éducation artistique pour tous les publics, et l'expression de chacun dans la diversité, contribuant au « vivre ensemble ». A cela s'ajoute la situation faite aux salariés de ce centre d'art.

Devant ce gâchis qui aboutira à un appauvrissement culturel, économique et identitaire pour Quimper Communauté, le Finistère et la Bretagne, le Conseil culturel de Bretagne affirme sa solidarité avec l'association Le Quartier, ses salariés et la communauté artistique en Bretagne.

Il appelle l'État et les collectivités territoriales à mesurer les conséquences dramatiques à terme des politiques niant la liberté d'expression culturelle individuelle et collective sous toutes ses formes, dans tous les domaines et sur tous les territoires.

Comme le Conseil culturel de Bretagne l'a rappelé à plusieurs reprises, réduire à néant ou presque l'autonomie fiscale des collectivités territoriales, diminuer les dotations alors qu'on impose à ces dernières des charges nouvelles constituent aussi des choix politiques dont les conséquences étaient prévisibles.

Il appelle les Bretonnes et Bretons à la vigilance contre toute forme de rejet et de discrimination culturelle.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 47

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstentions : 0